



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.211/PC.3/11
21 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN
Comité préparatoire
Deuxième session de fond
Genève, 6-17 octobre 2008

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
SUR SA DEUXIÈME SESSION DE FOND**

Vice-Président-Rapporteur: M. Resfel Pino Alvarez (Cuba)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION.....	1 – 6	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7 – 8	3
III. ORGANISATION DES TRAVAUX.....	9 – 22	3
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL INTERSESSIONS À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ DE SUIVRE LES TRAVAUX DU COMITÉ PRÉPARATOIRE	23	6
V. PROJET DE DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN	24 – 39	6
VI. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN ET QUESTIONS DIVERSES	40 – 44	11
VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE.....	45 – 46	12

Annexes

I. Résolution et décisions adoptées par le Comité préparatoire sur sa deuxième session de fond.....	13
II. Ordre du jour	17
III. List of attendance	18
IV. General debate.....	21
V. Liste des documents publiés pour la deuxième session de fond du Comité préparatoire.....	26

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban a tenu sa deuxième session de fond à Genève du 6 au 17 octobre 2008, conformément à la résolution 61/149 de l'Assemblée générale et aux résolutions 3/2 et 6/23 du Conseil des droits de l'homme. Il a tenu 19 séances plénières pendant cette session.
2. La session a été ouverte par la Présidente du Comité préparatoire, M^{me} Najat Al-Hajjaji (Jamahiriya arabe libyenne).
3. À la 1^{re} séance, le 6 octobre, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration.
4. À la même séance, le Président du Conseil des droits de l'homme a fait une déclaration.
5. Ont participé à la session des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'États non membres et de la Palestine, de fonds, d'organismes et de programmes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organes et de mécanismes de protection des droits de l'homme, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales (voir annexe III).
6. Les textes de la résolution et des décisions adoptées par le Comité préparatoire figurent à l'annexe I. La liste des documents publiés pour la deuxième session de fond du Comité préparatoire se trouve à l'annexe IV¹.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. À sa 1^{re} séance, le 6 octobre, le Comité préparatoire était saisi de l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de fond (A/CONF.211/PC.3/1) ainsi que des annotations à cet ordre du jour provisoire, établis par le Secrétaire général (A/CONF.211/PC.3/1/Add.1).
8. Le Comité préparatoire a adopté son ordre du jour sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe II).

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

9. À sa 1^{re} séance, le 6 octobre, le Comité préparatoire a examiné un projet de résolution proposé par le Bureau et intitulé «Organisation des travaux de la deuxième session de fond». Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix (voir annexe I, résolution PC.3/1).
10. À la même séance, le Comité préparatoire a examiné un projet de décision proposé par le Bureau visant à accorder aux membres de l'Organisation de la Conférence islamique quarante-huit heures pour formuler des observations sur l'accréditation des six organisations non gouvernementales ci-après: Humanrights.ch/MERS, Association des homosexuels, lesbiennes,

¹ On trouvera des informations sur la session, y compris des archives de retransmission des débats sur le Web, sur le site Internet du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à l'adresse suivante: <http://www2.ohchr.org/english/issues/racism/DurbanReview/session2-documentation.htm>.

bisexuels, travestis et transsexuels (ABGLT), People for Peace and Defence of Human Rights, Terre Nouvelle, Nepal National Dalit Social Welfare Organisation et Bilaal Justice Center. Le Comité préparatoire a décidé de repousser de quarante-huit heures la décision concernant l'accréditation de ces organisations.

11. À la même séance, le Comité préparatoire a également examiné la question de l'accréditation de l'organisation non gouvernementale International Dalit Solidarity Network. Sont intervenus des représentants de l'Inde, de la France (au nom de l'Union européenne), du Pakistan, de l'Algérie, de la Suède, de la Fédération de Russie, du Maroc, de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), de Cuba, du Nigéria, du Danemark, du Zimbabwe, du Bangladesh et de l'Égypte. Le Comité préparatoire a également décidé de repousser de quarante-huit heures la décision concernant l'accréditation de cette organisation.

12. À sa 6^e séance, le 8 octobre, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer cette organisation non gouvernementale sans mettre la décision aux voix. La France a fait une déclaration (au nom de l'Union européenne) (voir annexe I, décision PC.3/105).

13. À sa 1^{re} séance, le 6 octobre, le Comité préparatoire a examiné la question de l'accréditation des organisations non gouvernementales Gherush92 Committee for Human Rights et Bexley Council for Racial Equality. Le Comité préparatoire a décidé d'accréditer ces deux organisations sans mettre la décision aux voix (voir annexe I, décision PC.3/101).

14. À la même séance, le Comité préparatoire a examiné la possibilité de donner un délai supplémentaire aux Gouvernements de l'Inde, de la République islamique d'Iran et de l'Indonésie pour formuler leurs observations sur l'accréditation des organisations non gouvernementales National Campaign on Dalit Human Rights, Swadhikar et People's Education for Action and Liberation (voir A/CONF.211/PC.3/7/Add.1). Sur la recommandation du Bureau, le Comité préparatoire a décidé de reporter au 10 octobre la décision sur l'accréditation de ces organisations.

15. À sa 9^e séance, le 10 octobre, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales National Campaign on Dalit Human Rights, Swadhikar et People's Education for Action and Liberation (voir annexe I, décision PC.3/106).

16. À sa 6^e séance, le 8 octobre, le Comité préparatoire a en outre noté que le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait demandé à recevoir des informations complémentaires de la part de l'organisation non gouvernementale ABGLT. Le Comité préparatoire a décidé de repousser de cinq jours la décision concernant l'accréditation de cette organisation. La France (au nom de l'Union européenne) et le Brésil ont fait des déclarations. Le Comité préparatoire a ensuite décidé, sans mettre la décision aux voix, d'accréditer les organisations non gouvernementales Bilaal Justice Center, Humanrights.ch/MERS, Nepal National Dalit Social Welfare Organization, People for Peace and Defence of Rights et Terre Nouvelle (voir annexe I, décision PC.3/104).

17. À sa 17^e séance, le 16 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi l'examen de la question de l'accréditation de l'organisation non gouvernementale ABGLT. Il a décidé d'accréditer cette organisation sans mettre la décision aux voix (voir annexe I, décision PC.3/107). La République islamique d'Iran a exprimé des réserves concernant cette décision. Les représentants de l'Égypte

(au nom du Groupe des États d'Afrique) et de la France (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

18. À sa 1^{re} séance, le 6 octobre, le Comité préparatoire a examiné la question de l'accréditation des organisations non gouvernementales Buddha Smriti Sanathan, Centre for Community Economics and Development Consultants Society et The Rural Development Centre, qui avaient été provisoirement accréditées mais n'avaient pas fourni les informations demandées par le Comité préparatoire à sa première session de fond. Le Comité préparatoire a décidé, sans mettre la décision aux voix, de ne pas accréditer ces organisations (voir annexe I, décision PC.3/102).

19. À sa 2^e séance, le 6 octobre, le Comité préparatoire a examiné et adopté le projet de calendrier proposé par le Bureau. Il a ensuite examiné les règles applicables en ce qui concerne la limitation du temps de parole et a décidé que:

a) Le temps de parole serait limité à cinq minutes pour les déclarations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à trois minutes pour celles de tous les observateurs;

b) Le temps de parole pour les déclarations communes de plusieurs États Membres ne dépasserait pas dix minutes;

c) Le temps de parole pour les déclarations communes des organisations non gouvernementales serait de trois minutes pour 1 ou 2 organisations, quatre minutes pour 3 à 5 organisations, cinq minutes pour 6 à 10 organisations et six minutes pour plus de 10 organisations.

20. À sa 5^e séance, le 8 octobre, le Comité préparatoire a décidé, au sujet du processus de négociation et de rédaction visé au point 6 de l'ordre du jour, qu'un facilitateur serait désigné dans chaque groupe régional et qu'une partie du document final serait attribuée à chacun d'entre eux. L'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), le Chili (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), la Fédération de Russie, le Danemark, l'Argentine et la Chine (au nom du Groupe des États d'Asie) ont pris la parole. Il a été décidé que les observateurs pourraient participer aux débats relatifs au point 6 de l'ordre du jour après les interventions des gouvernements, mais qu'ils n'interviendraient pas pendant le processus de rédaction.

21. À sa 7^e séance, le 9 octobre, le Comité préparatoire a décidé que les organisations non gouvernementales et les autres observateurs auraient la possibilité de faire des observations orales sur le processus de rédaction à l'issue de la lecture de chacune des parties du projet de document final.

22. À la 10^e séance, le 10 octobre, un débat a eu lieu concernant des questions d'organisation relatives au point 6 de l'ordre du jour. Les États Membres suivants ont pris la parole: Honduras, Égypte, France (au nom de l'Union européenne), Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Nigéria, Suisse, Singapour, Égypte, Nouvelle-Zélande, République arabe syrienne et Nigéria.

**IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
INTERSESSIONS À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ
DE SUIVRE LES TRAVAUX DU COMITÉ PRÉPARATOIRE**

23. À ses 2^e et 3^e séances, les 6 et 7 octobre, le Comité préparatoire a examiné conjointement les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), la France (au nom de l'Union européenne), le Pakistan, la Chine (au nom du Groupe des États d'Asie), le Nigéria, le Brésil, l'Algérie, l'Azerbaïdjan, l'Argentine, Maurice, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie, l'Égypte, la Suisse, l'Indonésie et l'Italie. Les observateurs ci-après ont également pris la parole: Organisation internationale du Travail (OIT), Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction. Le Touro Institute on Human Rights and the Holocaust, le Hudson Institute et l'International Association of Jewish Lawyers and Jurists ont fait une déclaration commune. La Fédération canado-arabe et l'African Canadian Legal Clinic ont également fait une déclaration commune, de même que le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme, la Fédération luthérienne mondiale, Forum Asia et l'Asia Pacific Forum on Women, Law and Development. B'nai B'rith International, UN Watch, l'Afro-Swedish National Association, le Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes les formes de violences sexuelles et discriminations sexistes, la Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, le Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies et le Réseau juridique canadien VIH/sida ont également fait des déclarations.

**V. PROJET DE DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE
D'EXAMEN DE DURBAN**

24. De la 3^e à la 17^e séance, du 7 au 17 octobre, le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour, relatif au projet de document final de la Conférence d'examen de Durban. Aux 3^e et 4^e séances, des déclarations ont été faites par l'Argentine, la France (au nom de l'Union européenne), l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), l'Égypte, Cuba, la Grèce, la Belgique, le Bangladesh et le Nigéria. D'autres déclarations ont été faites par l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), le Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), la Chine (au nom du Groupe des États d'Asie), le Danemark (au nom du Groupe d'États d'Europe occidentale et d'autres États) et l'Ukraine (au nom du Groupe des États d'Europe orientale). D'autres déclarations encore ont été faites par la République arabe syrienne, la Grèce, le Bangladesh, la Norvège, Singapour, l'Égypte, la Suisse, la Fédération de Russie, la France (au nom de l'Union européenne), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Argentine, le Mexique, la République islamique d'Iran, l'Inde, Cuba, l'Algérie et la Nouvelle-Zélande.

25. À sa 6^e séance, le 8 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi ses débats sur le point 6 de l'ordre du jour. L'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique) a pris la parole. La République islamique d'Iran, la Fédération de Russie, la France (au nom de l'Union européenne), la Norvège, l'Argentine, le Nigéria, le Pakistan, l'Égypte, le Maroc et l'Algérie sont également intervenus. Le Comité a ensuite entamé les débats sur la première partie du document final («Examen des progrès et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et

du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée», qui ont été menés par le facilitateur concerné, M. Osita Anaedu (Nigéria). Le Pakistan, l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), la France (au nom de l'Union européenne), la République arabe syrienne, la Suisse, la Chine (au nom du Groupe des États d'Asie), l'Inde, l'Algérie, le Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), la Colombie, l'Angola, le Brésil, les Philippines, l'Argentine, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Indonésie, le Mexique, le Bangladesh, la Nouvelle-Zélande, la Fédération de Russie et le Sénégal ont fait des déclarations.

26. À ses 7^e et 8^e séances, le 9 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour en consacrant ses débats à la première partie du document final. La France (au nom de l'Union européenne), la Suisse, le Rwanda, l'Inde, le Maroc, l'Algérie, l'Irlande, l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), la Belgique, la République arabe syrienne, le Danemark, l'Angola, le Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), l'Égypte, le Bénin, le Brésil, la Chine (au nom du Groupe des États d'Asie), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République islamique d'Iran, l'Argentine, le Bangladesh, l'Indonésie, la Roumanie, le Sénégal, le Mexique, la Grèce, l'Italie, le Nigéria, la Fédération de Russie et la Colombie ont fait des déclarations.

27. À la même séance, les observateurs ci-après sont intervenus: un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, un membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, l'Indigenous Peoples and Nations Coalition, la Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, la Fédération canado-arabe, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le Réseau juridique canadien VIH/sida, le Badil Resource Centre for Palestinian Residency and Refugee Rights, l'Afro-Swedish National Association, l'OIT et le Red de mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora. Human Rights First et le Leadership Conference on Civil Rights Education Fund ont fait une déclaration commune. Interfaith International, MBORORO et l'Al-Hakim Foundation ont également fait une déclaration commune.

28. À ses 7^e et 8^e séances, le 9 octobre, le Comité préparatoire a entamé les débats sur la deuxième partie du document final («Évaluation de l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles, en vue de les renforcer»), qui ont été menés par le facilitateur désigné, M. Sebastian Rosales (Argentine). L'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique,) le Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), l'Algérie, la France (au nom de l'Union européenne), la Colombie, la Suisse, le Bangladesh, l'Inde, le Brésil, le Mexique, l'Indonésie, le Sénégal, l'Égypte, la République islamique d'Iran, le Bénin, les Philippines, la République arabe syrienne et la Belgique ont fait des déclarations. Les observateurs ci-après ont également fait des déclarations: un membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, l'Afro-Swedish National Association, l'Indigenous Peoples and Nations Coalition, la Coordination des peuples autochtones-Afrique et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

29. À sa 9^e séance, le 10 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour, en consacrant ses débats à la quatrième partie du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban («Identification et mise en commun des bonnes pratiques

adoptées aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée»). Les débats ont été menés par le facilitateur concerné, M. Yuri Boychenko (Fédération de Russie) avec l'assistance de M^{me} Natalia Zolotova. Les États membres ci-après ont fait des déclarations: Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), France (au nom de l'Union européenne), Sénégal, Colombie, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Brésil, Inde, Norvège, Suisse, Cuba, Angola, Honduras, Belgique, République islamique d'Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Bénin, Chine (au nom du Groupe des États d'Asie), Algérie, Italie, République arabe syrienne, Thaïlande et Maroc. Des déclarations ont également été faites par les observateurs suivants: un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et un membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. Les organisations non gouvernementales ci-après ont également fait des déclarations: Indigenous Peoples and Nations Coalition, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et Interfaith International. Une déclaration commune a été faite au nom du Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Colectiva Mujer y Salud, du Geledés Instituto da Mulher Negra, de la Fundación para la Formación de Líderes Afrocolombianos et d'Enlace de Mujeres Negras de Honduras.

30. À sa 9^e séance, le 10 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour en faisant porter ses débats sur la troisième partie du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban («Promotion de la ratification et de l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et prise en considération adéquate des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale»). Les débats sur cette question ont été menés par le facilitateur concerné, M. Ali Onaner (Turquie). Les États Membres suivants ont fait des déclarations: Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), France (au nom de l'Union européenne), Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Suisse, Honduras, Norvège, Brésil, Sénégal, Algérie, Égypte, Bangladesh, République islamique d'Iran et Jamahiriya arabe libyenne. Un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a fait une déclaration. Une déclaration a été faite par l'Indigenous Peoples and Nations Coalition. Une déclaration commune a été faite par le Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Colectiva Mujer y Salud, le Geledés Instituto da Mulher Negra, la Fundación para la Formación de Líderes Afrocolombianos, l'Enlace de Mujeres Negras de Honduras, Color Cubano (UNEAC) et Voces Caribeñas.

31. À sa 10^e séance, le 10 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour en centrant ses débats sur la cinquième partie du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban («Identification d'autres mesures et initiatives concrètes à prendre à tous les niveaux en vue de combattre et d'éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de s'attaquer aux problèmes et facteurs qui y font obstacle, compte tenu notamment des éléments nouveaux apparus depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban en 2001»). Les débats sur cette question ont été menés par le facilitateur concerné, M. Dayan Jayatilleka, avec l'assistance de M. Ameerajwad Omer Lebbe (tous deux de Sri Lanka). Des déclarations ont été faites par les États Membres ci-après: Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine

et des Caraïbes), France (au nom de l'Union européenne), Inde, République arabe syrienne, Philippines, Maroc, Suisse, République islamique d'Iran, Égypte, Bénin, Brésil, Arménie, Bangladesh, Algérie, Chine (au nom du Groupe des États d'Asie), Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Argentine, Mexique, Angola et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Des déclarations ont également été faites par un membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. L'organisation non gouvernementale UN Watch est également intervenue. Une déclaration commune a été faite par le Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Colectiva Mujer y Salud, le Geledés Instituto da Mulher Negra, la Fundación para la Formación de Líderes Afrocolombianos, l'Enlace de Mujeres Negras de Honduras, Color Cubano (UNEAC), Voces Caribeñas, l'Indigenous Peoples and Nations Coalition et Interfaith International.

32. À ses 11^e et 12^e séances, les 13 et 14 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi ses débats concernant la première partie du document final en application du point 6 de l'ordre du jour. Les États Membres suivants ont pris la parole: Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), France (au nom de l'Union européenne), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Inde, Égypte, Nigéria, Argentine, Indonésie, Danemark, Suisse, Honduras, Fédération de Russie, Équateur, Brésil, Éthiopie, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Jamahiriya arabe libyenne, République arabe syrienne, Bangladesh, Maroc, Philippines, Mexique, Algérie, Belgique, Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Cuba, Thaïlande, Pakistan, Haïti, Singapour, Équateur, Bolivie, Sénégal, Soudan, Thaïlande. Guatemala, Bénin, République islamique d'Iran et Angola.

33. À sa 13^e séance, le 14 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi ses débats concernant la deuxième partie du document final en application du point 6 de l'ordre du jour. Les États Membres ci-après ont pris la parole: Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Chili (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Norvège, Inde, France (au nom de l'Union européenne), Singapour, Égypte, Nigéria, Danemark, Angola, Bangladesh, Belgique, Cuba, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Algérie, Irlande, Bénin, Sénégal et Brésil.

34. À sa 14^e séance, le 15 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi ses débats concernant la troisième partie du document final en application du point 6 de l'ordre du jour. Les États Membres suivants ont pris la parole: Singapour, France (au nom de l'Union européenne), Jamahiriya arabe libyenne, Brésil, Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Éthiopie, Inde, Bhoutan, Cuba, Égypte, Nigéria, Belgique, Bangladesh, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Suisse, Danemark, Turquie, Argentine, Algérie, Sénégal, République arabe syrienne, Allemagne, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Honduras, Thaïlande, Chine (au nom du Groupe des États d'Asie) et Japon.

35. À la 15^e séance, le 15 octobre, les observateurs suivants sont intervenus: Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine; Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; Touro Institute on Human Rights and the Holocaust, Hudson Institute; International Association of Jewish Lawyers and Jurists (déclaration commune); Fondation Magenta; Asian Forum for Human Rights, International Dalit Solidarity Network, Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme, Fédération luthérienne mondiale et National Campaign on Dalit Human Rights (déclaration commune); Human Rights Watch; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples; Afro-Swedish National

Association; Réseau juridique canadien VIH/sida; Palestine; Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; et Indigenous Peoples and Nations Coalition. Le Maroc et l'Algérie ont également pris la parole.

36. À la même séance, le Comité préparatoire a poursuivi ses débats sur la quatrième partie du document final. Les États Membres ci-après ont fait des déclarations: Nigéria, Fédération de Russie, Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Bénin, France (au nom de l'Union européenne), Colombie, Éthiopie, Soudan, Inde, Suisse, Algérie, Thaïlande, Bangladesh, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Argentine, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Brésil, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Sénégal, République arabe syrienne et République islamique d'Iran.

37. À la 16^e séance, le 16 octobre, les États Membres ont poursuivi leurs débats concernant la cinquième partie du document final dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour. Les États Membres suivants ont pris la parole: Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Singapour, Inde, Suisse, Mexique, France (au nom de l'Union européenne), Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Norvège, Algérie, Éthiopie, Brésil, Bangladesh, El Salvador, République islamique d'Iran, Cuba, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Belgique, Thaïlande, Guatemala, Botswana, Soudan, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Colombie, République arabe syrienne, Angola, Maroc et Bénin.

38. À la 17^e séance, le 16 octobre, les États Membres ont poursuivi leurs débats concernant la cinquième partie du document final dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour. Sont intervenus les États Membres ci-après: République islamique d'Iran, Égypte, France (au nom de l'Union européenne), Nigéria, Indonésie, Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Mexique, Éthiopie, Singapour, Bangladesh, Égypte, Inde, Nigéria, Suisse, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Colombie, Ouganda, Cuba, Belgique, Angola, Suède, Pakistan, Japon, Thaïlande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les observateurs suivants ont fait des interventions: un représentant du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Migrants' Rights International, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme. Une déclaration commune a été faite par la Coalition internationale Habitat et Badil, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le National Coordinator for Human Rights et le Geledés-Instituto da Mulher Negra. Une autre déclaration commune a été faite par le Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Color Cubano (UNEAC), la Fundación para la Formación de Líderes Afrocolombianos, l'Enlace de Mujeres Negras de Honduras, Colectiva Mujer y Salud, Voces Caribeñas, l'Instituto de la Mujer Negra y Criolla, European Network against Racism et International Campaign for Tibet.

39. À la 18^e séance, le 17 octobre, les organisations non gouvernementales ont poursuivi leurs interventions. Les organisations ci-après ont pris la parole: Mouvement pour l'abolition de la prostitution et la pornographie et toutes les formes de violence contre les femmes; Indigenous Peoples and Nations Coalition, Centre Simon Wiesenthal, B'nai B'rith International Coordinating Board of Jewish Organizations, Centre des droits au logement et de la lutte contre les expulsions et Réseau juridique canadien VIH/sida. Une déclaration commune a été faite par

le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme et l'Asian Legal Resource Centre.

VI. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN ET QUESTIONS DIVERSES

40. À sa 1^{re} séance, le 6 octobre, le Comité préparatoire a examiné le projet de décision proposé par le Bureau et intitulé «Invitation adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme». L'Algérie, l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), la Belgique, l'Égypte et l'Irlande ont fait des déclarations sur cette question. Le Comité préparatoire a adopté le projet de décision tel qu'amendé sans le mettre aux voix (voir annexe I, décision PC.3/103).

41. À sa 19^e séance, le 17 octobre, le Comité préparatoire était saisi d'un projet de décision proposé par le Bureau sur la poursuite des activités préparatoires. Les États Membres ci-après ont fait des déclarations: Égypte, Pakistan, Singapour et France (au nom de l'Union européenne). La décision a été adoptée sans être mise aux voix. Des déclarations ont également été faites par Singapour et le Japon (voir annexe I, décision PC.3/108).

42. À la même séance, le Comité préparatoire a également examiné un projet de décision proposé par le Bureau sur la tenue d'une table ronde à la Conférence d'examen de Durban. Le projet de décision était ainsi libellé:

«À sa 19^e séance, le 17 octobre 2008, le Comité préparatoire, ayant à l'esprit les objectifs de la Conférence d'examen de Durban, a décidé d'organiser, à la suite du débat de haut niveau de la Conférence d'examen, une table ronde avec la participation de quatre personnalités de renommée mondiale et un animateur qui sera choisi par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en consultation avec le Bureau du Comité préparatoire. Le Comité préparatoire a en outre décidé que toutes les dépenses afférentes à l'organisation de la table ronde seraient couvertes au moyen de ressources extrabudgétaires.».

43. Les États Membres ci-après ont fait des déclarations: France (au nom de l'Union européenne), Singapour, Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), Allemagne, Danemark, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Afrique du Sud. Le projet de décision a par la suite été retiré.

44. À la même séance, le Comité préparatoire était également saisi d'un projet de décision proposé par le Bureau sur la participation à la Conférence d'examen de Durban. Les États Membres ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh, Pakistan, Éthiopie, France (au nom de l'Union européenne), Égypte, Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le projet de décision tel qu'amendé a été adopté sans être mis aux voix (voir annexe I, décision PC.3/109).

VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

45. À la 19^e séance, le 17 octobre, le Comité préparatoire a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa deuxième session de fond. Ce projet de rapport a été adopté *ad referendum*. Le Comité préparatoire a décidé de charger le Vice-Président-Rapporteur d'en établir la version définitive².

46. Les États Membres ci-après ont fait des déclarations avant la clôture de la session: Jamahiriya arabe libyenne, France (au nom de l'Union européenne), Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique) et Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

² La compilation des propositions présentées par les délégations au cours des débats tenus dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour concernant chacune des cinq parties du projet de document final (voir par. 24 à 39) ne figure pas dans le présent document. Étant donné que cette compilation est un document en cours d'élaboration qui reflète l'état des négociations relatives au projet de document final au 16 octobre 2008, elle est distribuée dans un document séparé qui sera mis à la disposition du groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée établi par le Comité préparatoire et chargé par lui de poursuivre et d'achever, sur la base de cette compilation et de toute nouvelle contribution, le processus de négociation sur le document final de la Conférence d'examen de Durban ainsi que la rédaction de celui-ci (voir décision PC.3/108). Le Groupe de travail trouvera cette compilation dans le document publié sous la cote A/CONF.211/PC/WG.2/CRP.1.

Annexe I

RÉSOLUTION ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ PRÉPARATOIRE SUR SA DEUXIÈME SESSION DE FOND

A. Résolution

PC.3/1. Organisation des travaux de la deuxième session de fond

Le Comité préparatoire,

Rappelant sa décision PC.1/13 sur les objectifs de la Conférence d'examen de Durban, ainsi que sa décision PC.2/8 sur la structure du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban,

Saluant le travail accompli par son groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée, conformément à ses décisions PC.1/10 et PC.2/4, et notant que d'autres contributions écrites seront faites,

Prenant note de la recommandation formulée par le groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée (A/CONF.211/PC.3/2, annexe V),

Conscient que les questions figurant dans le document de travail soumis par le Président du groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée et intitulé «Certains éléments indicatifs concernant le document final» et la teneur de celui-ci n'ont pas été négociées et qu'il faut préciser la source du document,

1. *Décide* d'entamer immédiatement le processus de négociation et de rédaction du document final de la Conférence d'examen de Durban;

2. *Décide également* que le document de travail intitulé «Certains éléments indicatifs concernant le document final» constitue une base de discussion et de négociation à la présente session du Comité préparatoire, sans préjudice de la possibilité pour les autres parties prenantes de faire d'autres propositions;

3. *Décide en outre* que la rédaction de la partie déclarative du document final sera entreprise à la suite de la première lecture par le Comité préparatoire des cinq sections de la partie substantive du document final.

*1^{re} séance
6 octobre 2008*

B. Décisions

PC.3/101. Accréditation de deux organisations non gouvernementales

À sa 1^{re} séance, le 6 octobre 2008, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer les deux organisations non gouvernementales ci-après pour participer à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires:

1. Gherush92 Comité pour les droits humains;
2. Bexley Council for Racial Equality.

PC.3/102. Accréditation de trois organisations non gouvernementales qui ont participé à la Conférence de Durban de 2001

À sa 1^{re} séance, le 6 octobre 2008, le Comité préparatoire a rappelé que dans sa décision PC.2/5, adoptée à sa première session de fond, il avait décidé d'inviter provisoirement à participer à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires les organisations non gouvernementales Centre for Community Economics and Development Consultants Society, Rural Development Centre, National Campaign on Dalit Human Rights et Buddha Smriti Sanathan, qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, mais qui ont participé à la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en 2001, en attendant de recevoir les informations complémentaires démontrant qu'elles répondent pleinement aux critères d'accréditation définis dans la résolution 1996/31 du Conseil et aux dispositions de la décision PC.1/2 du Comité préparatoire.

Notant qu'aucune information complémentaire n'a été reçue des organisations non gouvernementales dénommées Centre for Community Economics and Development Consultants Society, Rural Development Centre et Buddha Smriti Sanathan, le Comité préparatoire a décidé de ne pas accréditer ces trois organisations pour participer à la Conférence d'examen de Durban.

PC.3/103. Invitation adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

À sa 1^{re} séance, le 6 octobre 2008, le Comité préparatoire, ayant à l'esprit les objectifs de la Conférence d'examen de Durban ainsi que l'importance du rôle que joue la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, a décidé d'inviter la Haut-Commissaire à contribuer à la Conférence d'examen en élaborant un rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action et en formulant des propositions pour en accélérer l'application ainsi que celle des décisions et résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme.

PC.3/104. Accréditation de cinq organisations non gouvernementales

À sa 6^e séance, le 8 octobre 2008, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer les cinq organisations non gouvernementales ci-après pour participer à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires:

1. Humanrights.ch/MERS;
2. People for Peace and Defence of Rights;
3. Terre Nouvelle;
4. Nepal National Dalit Social Welfare Organization;
5. Bilaal Justice Center.

**PC.3/105. Accréditation de l'organisation non gouvernementale
International Dalit Solidarity Network**

À sa 6^e séance, le 8 octobre 2008, le Comité préparatoire, ayant examiné la demande de participation de l'organisation non gouvernementale International Dalit Solidarity Network aux activités préparatoires de la Conférence d'examen de Durban, ayant également noté que cette organisation agit dans le domaine de la discrimination fondée sur la caste et d'autres formes de discrimination liées au travail ou fondées sur l'ascendance, et soulignant que sa participation aux activités préparatoires de la Conférence d'examen portera sur la question de la discrimination fondée sur l'ascendance conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, a décidé d'accréditer cette organisation.

**PC.3/106. Accréditation des organisations non gouvernementales
National Campaign on Dalit Human Rights, Swadhikar
et People's Education for Action and Liberation**

A

À sa 9^e séance, le 10 octobre 2008, le Comité préparatoire, ayant reçu des informations complémentaires des organisations non gouvernementales en question, a décidé d'accréditer les organisations ci-après, qui avaient été provisoirement accréditées à sa première session de fond dans l'attente d'informations complémentaires:

1. Swadhikar;
2. National Campaign on Dalit Human Rights.

B

À la même séance, le Comité préparatoire, ayant reçu des informations complémentaires de l'organisation non gouvernementale en question, a également décidé d'accréditer l'organisation People's Education for Action and Liberation, qui n'avait pas été invitée à participer à sa première session de fond, faute par elle d'avoir communiqué les informations complémentaires demandées.

**PC.3/107. Accréditation de l'organisation non gouvernementale
Association des homosexuels, lesbiennes, bisexuels,
travestis et transsexuels (ABGLT)**

À sa 17^e séance, le 16 octobre 2008, le Comité préparatoire, ayant examiné la demande de participation de l'organisation non gouvernementale brésilienne Association des homosexuels, lesbiennes, bisexuels, travestis et transsexuels (ABGLT) de participation à la Conférence d'examen de Durban qui doit se tenir du 20 au 24 avril 2009 à Genève, et soulignant que cette participation permettra d'aborder la question de la discrimination conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, et que l'organisation soulèvera exclusivement les questions mentionnées dans la Déclaration et le Programme d'action et se conformera au paragraphe 5 de la résolution 3/2 du Conseil des droits de l'homme, a décidé d'accorder l'accréditation à l'ABGLT.

PC.3/108. Poursuite des activités préparatoires de la Conférence d'examen de Durban

À sa 19^e séance, le 17 octobre 2008, le Comité préparatoire, rappelant la résolution 61/149 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2006 et la résolution 3/2 du Conseil des droits de l'homme en date du 8 décembre 2006, et ayant à l'esprit la nécessité de poursuivre et de mener à bonne fin le processus de négociation sur le document final de la Conférence d'examen de Durban et la rédaction de celui-ci avant la tenue de la Conférence, a décidé:

a) Qu'il tiendra une troisième session de fond à Genève, qui durera trois jours ouvrables au maximum, du 15 au 17 avril 2009;

b) De créer un groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée chargé de poursuivre et de mener à bonne fin le processus de négociation sur le document final de la Conférence d'examen de Durban et la rédaction de celui-ci sur la base de la compilation des propositions arrêtées à sa deuxième session de fond et d'autres contributions, et d'en faire rapport à sa troisième session de fond. Le Comité préparatoire décide en outre que le groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée se réunira pendant dix jours ouvrables au maximum avant sa troisième session de fond, notamment lors d'une séance le 27 novembre 2008, la première session devant se tenir du 19 au 23 janvier 2009 et la seconde du 6 au 9 avril 2009 ou à une autre période arrêtée par le groupe de travail.

PC.3/109. Participation à la Conférence d'examen de Durban

À sa 19^e séance, le 17 octobre 2008, le Comité préparatoire, rappelant les résolutions 61/149 et 62/220 de l'Assemblée générale en date respectivement des 19 décembre 2006 et 22 décembre 2007, et la résolution 3/2 du Conseil des droits de l'homme en date du 8 décembre 2006, ainsi que sa propre décision PC.1/12, a décidé de demander à l'Assemblée générale d'allouer des ressources suffisantes à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour faciliter la participation à la Conférence d'examen de Durban des organes compétents créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des titulaires de mandats thématiques au titre des procédures spéciales et des mécanismes compétents du Conseil des droits de l'homme.

Annexe II

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Organisation des travaux.
3. Rapports des réunions et activités préparatoires aux niveaux international, régional et national.
4. Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence d'examen de Durban et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme.
5. Rapport du groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée chargé de suivre les travaux du Comité préparatoire.
6. Projet de document final de la Conférence d'examen de Durban.
7. Organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

Annexe III

LIST OF ATTENDANCE

States Members of the United Nations

Albania, Algeria, Angola, Argentina, Armenia, Australia, Azerbaijan, Bangladesh, Barbados, Belgium, Benin, Bhutan, Bolivia, Bosnia and Herzegovina, Botswana, Brazil, Bulgaria, Chile, China, Colombia, Costa Rica, Croatia, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Germany, Greece, Guatemala, Haiti, Honduras, Hungary, India, Indonesia, Iran (Islamic Republic of), Ireland, Kuwait, Italy, Japan, Libyan Arab Jamahiriya, Malaysia, Mauritius, Mexico, Morocco, New Zealand, Nigeria, Norway, Panama, Pakistan, Philippines, Poland, Romania, Russian Federation, Rwanda, Senegal, Singapore, Slovakia, South Africa, Sudan, Sweden, Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, Turkey, Uganda, Ukraine, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United Republic of Tanzania, Uruguay, Venezuela (Bolivarian Republic of), Viet Nam, Zimbabwe.

Non-member State represented by observers

Holy See

National human rights institutions

Australian Human Rights and Equal Opportunity Commission
International Coordinating Council of National Human Rights Institutions

Other observer

Palestine

United Nations specialized agencies

Food and Agriculture Organization of the United Nations
International Labour Organization

Non-governmental organizations

General consultative status

International Youth and Student Movement for the United Nations

Special consultative status

African Canadian Legal Clinic
African Peace Network
Afro-Swedish National Association
African Commission on Health and Human Rights Promoters
Arab Commission for Human Rights
Asian Indigenous and Tribal Peoples Network

Asociación de Mujeres Afrocolombianas
Association for Community Development and Human Technology
Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights
Bahà`ì International Community
B'nai B'rith International Coordinating Board of Jewish Organizations
Canadian Arab Federation
Canadian Labour Congress
Canadian HIV/AIDS Legal Network
Centre Europe - Tiers Monde
Centre on Housing Rights and Evictions
Colectiva Mujer y Salud
Consultative Council of Jewish Organizations
Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme
et des peuples
Cooperative Tecnico Scientifica di Base
Criola
Espace Afrique International
Espacio Afroamericano
European Network against Racism
European Roma Right Centre
Foundation for Aboriginal and Islander Research Action
Fundación Para la Formación de Líderes Afrocolombianos
Geledés - Instituto da Mulher Negra
Global Rights
Foundation against Racism and Anti-Semitism
Habitat International Coalition
Human Rights First
Ingénieurs du Monde
Indigenous Peoples and Nations Coalition
Interfaith International
International Campaign for Tibet
International Commission of Jurists
International Movement against All Forms of Discrimination and Racism
International Movement ATD Fourth World
International Organization for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination
International Service for Human Rights
International Campaign for Tibet
International Youth and Student Movement for the United Nations
Jana Utthan Pratisthan
Leadership Conference on Civil Rights Education Fund
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
Magenta Projects
Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et toutes formes de violences
sexuelles et discriminations sexistes
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
OCAPROSE Internationale
PROROM/PRORNAKO

Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora

Save the Children

Simon Wiesenthal Center

Tinhinan

Touru Institute on Human Rights and the Holocaust

UN Watch

Women's International League for Peace and Freedom

Roster status

Association of World Citizens

Others

Commission fédérale contre le racisme

Annexe IV

GENERAL DEBATE*

Agenda item	Meeting	Speaker
1. Adoption of the agenda	1st	Member States Observers
2. Organization of work	1st	Member States: Algeria, Bangladesh, Belgium, Cuba (on behalf of the Non-Aligned Movement), Denmark, Egypt, France (on behalf of the European Union), Germany, India, Ireland, Morocco, Nigeria, Pakistan, Russian Federation, South Africa (on behalf of the African Group), Sweden, Zimbabwe.
	5th	Member States: Argentina, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), China (on behalf of the Asian Group), Denmark, Russian Federation, South Africa (on behalf of the African Group).
	6th	Member States: Brazil, France (on behalf of the European Union).
	10th	Member States: Egypt, France (on behalf of the European Union), Honduras, New Zealand, Nigeria, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), Switzerland, Syrian Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.
	17th	Member States: Egypt (on behalf of the African Group), France (on behalf of the European Union), Iran (Islamic Republic of).
3. Reports of preparatory meetings and activities at the international, regional and national levels	2-3rd	Member States: Algeria, Argentina, Azerbaijan, Brazil, China (on behalf of the Asian Group), Cuba (on behalf of the Non-Aligned Movement), Egypt, France (on behalf of the European Union), Indonesia, Italy, Mauritius, Nigeria, Pakistan, South Africa (on behalf of the African Group), Switzerland, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.
4. Review of reports, studies and other documentation for the preparatory Committee and the Durban review Conference and contributions of human rights bodies and mechanisms		Observers: Afro-Swedish National Association, B'nai B'rith International, Canadian HIV Legal Network, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, ILO, International Youth and Student Movement for the United Nations, MAPP, Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination and related intolerance, Special Rapporteur on freedom of religion and belief, United Nations Watch.

* Statements made and provided in writing are posted on the Extranet (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/form.htm>).

Agenda item	Meeting	Speaker
5. Report of the intersessional open-ended intergovernmental working group to follow up the work of the Preparatory Committee		Joint statements: Canadian Arab Federation and African Canadian Legal Clinic; IMDAR, Lutheran World Federation, Forum Asia and APWLD; Touro Institute on Human Rights and the Holocaust, Hudson Institute and the International Association of Jewish Lawyers and Jurists.
6. Draft outcome document of the Durban Review Conference	3rd-4th	Member States: Algeria, Argentina, Bangladesh, Belgium, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), China (on behalf of the Asian Group), Cuba, Denmark (on behalf of the Western European and Others Group), Egypt, France (on behalf of the European Union), Greece, India, Iran (Islamic Republic of), Mexico, New Zealand, Nigeria, Norway, Russian Federation, Singapore, Syrian Arab Republic, South Africa (on behalf of the African Group), Switzerland, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Ukraine (on behalf of the Eastern European Group).
	6th	Member States: Algeria, Angola, Argentina, Bangladesh, Brazil, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), China (on behalf of the Asian Group), Colombia, France (on behalf of the European Union), Egypt, India, Indonesia, Iran (Islamic Republic of), Mexico, Morocco, New Zealand, Nigeria, Norway, Pakistan, Philippines, Russian Federation, Senegal, South Africa (on behalf of the African Group), Syrian Arab Republic, Switzerland, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.
	7th-8th	Member States: Algeria, Angola, Argentina, Bangladesh, Belgium, Benin, Brazil, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), China (on behalf of the Asian Group), Colombia, Denmark, Egypt, France (on behalf of the European Union), Greece, India, Indonesia, Iran (Islamic Republic of), Ireland, Italy, Mexico, Morocco, Nigeria, Philippines, Romania, Russian Federation, Rwanda, Senegal, South Africa (on behalf of the African Group), Syrian Arab Republic, Switzerland, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland. Observers: Afro-Swedish National Association, Badil Resource Centre for Palestinian Residency and Refugee Rights, Canadian Arab Federation, Canadian HIV/AIDS Legal Network, Committee on the Elimination of Racial Discrimination, Coordination des peuples autochtones - Afrique, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, ILO, Indigenous Peoples and Nations Coalition, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Working Group of Experts on People of African Descent. Joint statements: Interfaith International, MBORORO and Al-Hakim Foundation; Human Rights First and the Leadership Conference on Civil Rights Education Fund.

Agenda item	Meeting	Speaker
	9th	<p>Member States: Algeria, Angola, Bangladesh, Belgium, Benin, Brazil, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), China (on behalf of the Asian Group), Colombia, Cuba, Honduras, Egypt, France (on behalf of the European Union), India, Iran (Islamic Republic of), Italy, Libyan Arab Jamahiriya, Morocco, Norway, Pakistan (on behalf of the Organization of Islamic Conference), Senegal, South Africa (on behalf of the African Group), Syrian Arab Republic, Switzerland, Thailand.</p> <p>Observers: Committee on the Elimination of Racial Discrimination, Indigenous Peoples and Nations Coalition, Interfaith International, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Working Group of Experts on People of African Descent.</p> <p>Joint statements: Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Colectiva Mujer y Salud, Geledés Instituto da Mulher Negra, Afrolider and Enlace de Mujeres Negras de Honduras; Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Colectiva Mujer y Salud, Geledés Instituto da Mulher Negra, Afrolider, Enlace de Mujeres Negras de Honduras, Color Cubano (UNEAC) and Voces Caribeñas.</p>
	10th	<p>Member States: Algeria, Angola, Argentina, Armenia, Bangladesh, Benin, Brazil, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), China (on behalf of the Asian Group), Egypt, France (on behalf of the European Union), India, Iran (Islamic Republic of), Mexico, Morocco, Philippines, South Africa (on behalf of the African Group), Switzerland, Syrian Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.</p> <p>Observers: Working Group of Experts on People of African Descent, UN Watch.</p> <p>Joint statement: Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Colectiva Mujer y Salud, Geledés - Instituto da Mulher Negra, Afrolider, Enlace de Mujeres Negras de Honduras, Color Cubano (UNEAC) and Voces Caribeñas; Indigenous Peoples and Nations Coalition and Interfaith International.</p>
	11th-12th	<p>Member States: Algeria, Angola, Argentina, Bangladesh, Belgium, Benin, Brazil, Bolivia, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), Cuba, Denmark, Ecuador, Egypt, Ethiopia, France (on behalf of the European Union), Guatemala, Haiti, Honduras, India, Indonesia, Iran (Islamic Republic of), Italy, Libyan Arab Jamahiriya, Mexico, Morocco, New Zealand, Nigeria, Norway, Pakistan, Philippines, Russian Federation, Senegal, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), Sudan, Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.</p>

Agenda item	Meeting	Speaker
	13th	Member States: Algeria, Angola, Bangladesh, Belgium, Benin, Brazil, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), Cuba, Denmark, Egypt, France (on behalf of the European Union), India, Ireland, Nigeria, Norway, Senegal, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.
	14th	Member States: Algeria, Argentina, Bangladesh, Belgium, Brazil, Bhutan, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), China (on behalf of the Asian Group), Cuba, Denmark, Egypt, Ethiopia, France (on behalf of the European Union), Germany, Honduras, India, Japan, Libyan Arab Jamahiriya, Mexico, Nigeria, Senegal, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.
	15th	<p>Member States: Algeria, Argentina, Bangladesh, Benin, Brazil, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), Colombia, Ethiopia, France (on behalf of the European Union), India, Iran, (Islamic Republic of), Mexico, Morocco, New Zealand, Nigeria, Russian Federation, Senegal, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), Sudan, Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.</p> <p>Observers: Afro-Swedish National Association, Canadian HIV/AIDS Legal Network, Committee on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, Human Rights Watch, Indigenous Peoples and Nations Coalition, International Organization for the Elimination of all Forms of Racial Discrimination, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Magenta Foundation, Palestine Working Group on People of African Descent.</p> <p>Joint statements: Asian Forum for Human Rights, International Dalit Solidarity Network, International Movement against All Forms of Discrimination and Racism, Lutheran World Federation, National Campaign of Dalit Human Rights; Touro Institute on Human Rights and the Holocaust, the Hudson Institute and the International Association of Jewish Lawyers and Jurists.</p>
	16th	Member States: Algeria, Angola, Bangladesh, Belgium, Benin, Botswana, Brazil, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), Colombia, Cuba, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France (on behalf of the European Union), Guatemala, India, Iran, (Islamic Republic of), Libyan Arab Jamahiriya, Mexico, Morocco, Norway, Romania, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), Sudan, Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

Agenda item	Meeting	Speaker
<p data-bbox="236 1339 520 1469">7. Organization of the work of the Durban Review Conference and other matters</p> <p data-bbox="236 1480 552 1581">8. Adoption of the report of the Preparatory Committee</p>	17th	<p data-bbox="700 275 1489 510">Member States: Angola, Bangladesh, Belgium, Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), Colombia, Cuba, Egypt, Ethiopia, France (on behalf of the European Union), India, Indonesia, Iran (Islamic Republic of), Japan, Mexico, Nigeria, Pakistan, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), Sweden, Switzerland, Thailand, Uganda, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.</p> <p data-bbox="700 521 1489 757">Observers: African Commission on Health Promoters and Human Rights, Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Committee on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, European Network against Racism, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, International Campaign for Tibet, Migrants' Rights International.</p> <p data-bbox="700 768 1489 1032">Joint statements: Habitat International Coalition and Badil, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, National Coordinator for Human Rights, Geledés - Instituto da Mulher Negra, Red de Mujeres Afrocaribeñas, Afrolatinoamericanas y de la Diaspora, Color Cubano (UNEAC) Afrolider, Enlace de Mujeres Negras de Honduras, Colectiva Mujer y Salud, Voces Caribeñas, Instituto de la Mujer Negra y Criolla.</p>
	18th	<p data-bbox="700 1055 1489 1245">Observers: B'nai B'rith International Coordinating Board of Jewish Organizations, Canadian HIV/AIDS Legal Network, Centre on Housing Rights and Evictions, Indigenous Peoples and Nations Coalition, Mouvement pour l'abolition de la prostitution et la pornographie et toutes les formes de violence contre les femmes, Simon Wiesenthal Center.</p> <p data-bbox="700 1256 1489 1323">Joint statement: International Movement against All Forms of Discrimination and Racism and Asian Legal Resource Centre.</p>
	19th	<p data-bbox="700 1346 1489 1469">Member States: Bangladesh, Denmark, France (on behalf of the European Union), Egypt, Ethiopia, Germany, Pakistan, Singapore, South Africa (on behalf of the African Group), United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.</p>
	19th	<p data-bbox="700 1491 1489 1615">Member States: Chile (on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States), France (on behalf of the European Union), Libyan Arab Jamahiriya, South Africa (on behalf of the African Group).</p>

Annexe V

**LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS POUR LA DEUXIÈME SESSION
DE FOND DU COMITÉ PRÉPARATOIRE**

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
A/CONF.211/PC.3/1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.211/PC.3/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
A/CONF.211/PC.3/2	Rapport du groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée
A/CONF.211/PC.3/3 et Add.1	Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Brasilia, 17-19 juin 2008)
A/CONF.211/PC.3/4	Rapport de la Conférence régionale africaine préparatoire (Abuja, 24-26 août 2008)
A/CONF.211/PC.3/5	Contribution de la région asiatique à la Conférence d'examen de Durban
A/CONF.211/PC.3/6	Contribution de l'Union européenne à la Conférence d'examen de Durban
A/CONF.211/PC.3/7 et Add.1-2	Note du Secrétariat sur l'accréditation d'organisations non gouvernementales pour participer à la Conférence d'examen de Durban
A/CONF.211/PC.3/9	Réponse du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine au questionnaire transmis par le secrétariat (A/CONF.211/PC.2/2)
A/CONF.211/PC.3/10	Contribution écrite présentée par l'Organisation de la Conférence islamique
A/CONF.211/PC.3/CRP.1	Contribution du mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
